

Page: 1/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

10580B, 10581B, 10583B, 10587B, 10588B, 10589B, 10590B, 10591B, 11582 · Code du produit:

VWH3-1086-C00S-JMCQ · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

Couche époxy préparation Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Tel. +49(0)911 - 642960

Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

· Service chargé des

renseignements: Laboratoire

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Skin Corr. 1B

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.





GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

(suite page 2)



Page: 2/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti	-Slip Mix Compo	osant B
		(suite de la page 1)
· Composants dangereux		
déterminants pour l'étiquetage:	4.4'-Isopropyli	denediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-
		reaction products with m-phenylenebis(methylamine)
		-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
		methanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether
	Aminosilane	
	phenole, styren	nated
· Mentions de danger	H314 Provoque	e de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		voquer une allergie cutanée.
	H412 Nocif pou	ur les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.	
· Conseils de prudence	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le
		récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/
		un équipement de protection des yeux/du visage/une
	D202+D261+D	protection auditive. 353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
	F303+F301+F3	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
		Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P305+P351+P3	338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec
	1 000 1 001 1 0	précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les
		lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent
		être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un
		médecin.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un
		médecin.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la
		réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· 2.3 Autres dangers		
Résultats des évaluations PBT et		
· <u>PBT:</u>	Non applicable	
· <u>vPvB:</u>		
Aminosilane		
 Détermination des propriétés per 	turbant le système	e endocrinien
61788-44-1 phenole, styrenated		Liste II
69-72-7 acide salicylique		Liste II, III
RUBRIQUE 3: Composition/info	ormations sur les	s composants

3.2 Mela	anges
----------	-------

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non · Description: dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique	<12,5%
	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	
	(s	suite page 3)



Page: 3/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

<u> </u>	·	
		e la page 2)
CAS: 113930-69-1 NLP: 500-302-7 Reg.nr.: 01-2119965162-39	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine) Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	<10%
CAS: 90194-04-0 EINECS: 290-611-0 Reg.nr.: 01-2120770491-54	1,3-Benzenedimethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-0000	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
	Aminosilane STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317 vPvB	1-5%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0 Reg.nr.: 01-2119979575-18	phenole, styrenated Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3 Numéro index: 607-732-00-5 Reg.nr.: 01-2119486984-17	acide salicylique Repr. 2, H361d Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	<1%
CAS: 103-83-3 EINECS: 203-149-1 Numéro index: 612-074-00-7 Reg.nr.: 01-2119529232-48-xxxx	benzyldiméthylamine Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
· Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de

sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>ffets, aigus et differes</u> Migrain Vertige

Migraine Vertiges Nausées Dyspnée Toux

Manifestations allergiques

(suite page 4)



(suite de la page 3)

Page: 4/18

Risques

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

Risque d'incidents respiratoires.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

<u>nécessaires</u> En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

<u>mélange</u> Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· <u>Autres indications</u> Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

• <u>6.2 Précautions pour la</u> protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 5)



Page: 5/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour

<u>une manipulation sans danger</u> Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage: Ne conser

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les

conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

norticuliàre/o)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste

de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant

des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

	ues	valeurs-seuli a surveiller par poste de travail.
· <u>DNEL</u>		
100-51-6 A	lcool benzylique	
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	20 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	40 mg/kg bw/day (ARB)
		20 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	8 mg/kg bw/day (ARB)
		4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	110 mg/m³ Air (ARB)
		27 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	22 mg/m³ Air (ARB)
		5,4 mg/m³ Air (BEV)
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-trimétl	nylcyclohexylamine
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,526 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	20,1 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,073 mg/m³ Air (ARB)
Aminosila	ne	
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	5 mg/kg bw/day (ARB)
	•	(suite page 6)

(suite page



Page: 6/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

		(suite de la pa
		17 mg/kg bw/day (BEV)
DNEL (Langzeit-wiederholt)		5 mg/kg bw/day (ARB)
		2,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	35,3 mg/m³ Air (ARB)
		8,7 mg/m³ Air (BEV)
61788-44-1	phenole, styrenated	
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,562 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	6,25 mg/kg bw/day (ARB)
		3,125 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	11,02 mg/m³ Air (ARB)
	,	2,717 mg/m³ Air (BEV)
69-72-7 ac	ide salicylique	
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
•	,	1 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	16 mg/m³ Air (ARB)
	,	0,2-4 mg/m³ Air (BEV)
103-83-3 b	enzyldiméthylamine	
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,5 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,25 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	2,8 mg/kg bw/day (ARB)
'	,	1 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
	(0,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	9,9 mg/m³ Air (ARB)
	- 1 · (· · · · · · - · · · · · · · · ·	1,74 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1-14,6 mg/m³ Air (ARB)
	2.122 (Zangzan maaaman)	0,87 mg/m³ Air (BEV)
DNIEC		o,or mgm / m (BEV)
<u>PNEC</u>	local hannulinus	
	lcool benzylique ssrig) 39 mg/l (KA)	
FINEC (Was	0,1 mg/l (MW)	
	1 mg/l (SW)	
	2,3 mg/l (WAS)	
	- · · ·	our (BO)
PNEC (fest	,	
0,527 mg/kg Trockenge		•
5,27 mg/kg Trockengev		
	3-aminométhyl-3,5,5-triméth	nyicycionexyiamine
PNEC (wässrig) 3,18 mg/l (KA) 0,006 mg/l (MW)		
	0,06 mg/l (SW)	
0,23 mg/l (WAS)		
PNEC (fest	,	• •
	0,578 mg/kg Trockenge	ew (MWS)

FR



Page: 7/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

om du produit: Ak	cepox 4050 Anti-S	Blip Mix Composant B
		(suite de la page 6)
	5,784 mg/kg Troc	kengew (SWS)
Aminosilane		
PNEC (wässrig)	25 mg/l (KA)	
	0,0062 mg/l (MW)	
	0,062 mg/l (SW)	
	0,62 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,0075 mg/kg Tro	ckengew (BO)
	0,005 mg/kg Troc	kengew (MWS)
	0,05 mg/kg Trock	engew (SWS)
61788-44-1 pher		
PNEC (wässrig)	· •	
` •	0 mg/l (MW)	
	0,001 mg/l (SW)	
	31,525 mg/kg Tro	ckengew (BO)
` '	65,778 mg/kg Tro	• ,
	65,778 mg/kg Tro	
69-72-7 acide sa		okongow (evro)
PNEC (wässrig)	• •	
` •	0,02 mg/l (MW)	
	0,2 mg/l (SW)	
	0,166 mg/kg Troc	kengew (BO)
` '	0,142 mg/kg Troc	
	1,42 mg/kg Trock	<u> </u>
400 00 0 h a manual		engew (SWS)
103-83-3 benzyl		
PNEC (wässrig)	• , ,	D.
	0,00048 mg/l (MW	
	0,0048 mg/l (SW)	
` '	0,0114 mg/kg Tro	• ,
	0,0071 mg/kg Tro	<u> </u>
	0,071 mg/kg Troc	
· Remarques supp	<u>lémentaires:</u>	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
· 8.2 Contrôles de		
· Contrôles technic		Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de prote · Mesures général		telles que les équipements de protection individuelle
et d'hygiène:	es de protection	Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
		Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
		Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
		Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
		Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
		Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
		Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respira	atoire:	Filtre provisoire:
		(suite page 8)



Page: 8/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 7)

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· <u>Temps de pénétration du matériau</u> <u>des gants</u>

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

(suite page 9)



Page: 9/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 8)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Dermatril (Art No. 740, 741, 742)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex) Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en cuir Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

>200 °C

non applicable

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur: Gris foncé · Odeur: Caractéristique · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1.3 Vol % · Supérieure: 13 Vol % · Point d'éclair >100 °C · Température d'inflammation: 435 °C

> 200 °C · Température de décomposition: · pH Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique à 20 °C: 85.000 mPas

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

· Densité et/ou densité relative

 Densité à 20 °C: 1,96 g/cm³

9.2 Autres informations

· Aspect:

Pâteuse · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

13,7 % Solvants organiques:

(suite page 10)



Page: 10/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-	Slip Mix Composant B	
		(suite de la page 9)
· Teneur en substances solides:	75,8 %	
Informations concernant les classe Substances et mélanges explosibl	es de danger physique es	
· Gaz inflammables	néant	
· <u>Aérosols</u>	néant	
· Gaz comburants	néant	
· <u>Gaz sous pression</u>	néant	
· <u>Liquides inflammables</u>	néant	
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant	
· Substances et mélanges autoréac	néant <u>tifs</u>	
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant	
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant	
· <u>Matières et mélanges auto-échauf</u>	néant f <u>ants</u>	
· Substances et mélanges qui inflammables au contact de l'eau	néant dégagent des gaz	
· <u>Liquides comburants</u>	néant	
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
	néant	
		(suite page 11)



Page: 11/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 10)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

Gaz/vapeurs corrosifs dangereux:

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

•	<u>Valeurs</u>	LD/LC50	déterminante	es pour	la c	lassificati	on:
---	----------------	---------	--------------	---------	------	-------------	-----

ATE (Va	leurs d'estim	ation de la toxicité aiguë (ETA))
Oral	I D50	1 336 ma/ka

₽.336 mg/kg Dermique LD50 54.499 mg/kg Inhalatoire LC50/4 h 39,7 mg/l (rat)

100-51-6 Alcool benzylique LD50

Oral	LD50	1.040 mg/kg (mouse)
		1.040 mg/kg (rabbit)
		1.620 mg/kg (rat)
	NOEL	400 mg/kg (rat)
	NOAEL	200 mg/kg (mouse)
		400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/8h	1.000 ppm (rat)
	LC50/4 h	11 mg/l (rat)

360 mg/l (daphnia magna)

645 mg/l (goo) 113930-69-1 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

Oral NOAEL 10 mg/kg (rat)

LC50/48h

(suite page 12)



Page: 12/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

m du produi	it: Akepox 405	0 Anti-Slip Mix Composant B	
		(suite de la page 1	
		imethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether	
	LD50	500 mg/kg (ATE)	
1	NOAEL	15 mg/kg (rat)	
2855-13-2 3	-aminométhyl	-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
	LD50	1.030 mg/kg (rat)	
1	NOAEL-Werte	>250 mg/kg (rat)	
Dermique I	LD50	1.840 mg/kg (rabbit)	
		>2.000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire I	LC50/4 h	>5,01 mg/l (rat)	
Aminosilan	е		
Oral I	LD50	2.995 mg/kg (rat)	
1	NOEL	≥500 mg/kg (rat) (OECD 422)	
ı	NOAEL	≥500 mg/kg (rat)	
	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire I		1,49 mg/l (rat)	
	phenole, styre		
	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
_	LD50	>5.010 mg/kg (rat)	
Bernique	LDOO	>2.000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire I	C50/4 b	158,3 mg/l (rat)	
	de salicylique	130,3 mg/r (rat)	
	LD50	901 mg/kg (rat)	
		891 mg/kg (rat)	
		250 mg/kg (rat) (OECD 416)	
•	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)	
	LC50/48h	90 mg/l (Leuciscus idus)	
	nzyldiméthyla		
		579 mg/kg (rat)	
		150 mg/kg (rat) (OECD 407)	
•	LD50	1.660 mg/kg (rbt)	
	LD50	1.660 µl/kg (rabbit)	
Inhalatoire I		2,06 mg/l (rat)	
I	LC50	2.052 mg/m3 (rat)	
	utanée/irritation		
<u>cutanée</u>	lairea arayaa/ir	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
oculaire	laires graves/ir	Provoque de graves lésions des yeux.	
	on respiratoire		
cutanée		Peut provoquer une allergie cutanée.	
	é sur les cellule		
germinales		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pa remplis.	
Cancérogén	iicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont paremplis.	
	r la reproductio		
Toxicité pou	i la reproductio	remplis.	



Page: 13/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 12)

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

61788-44-1	phenole, styrenated	Liste II
69-72-7	acide salicylique	Liste II, III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

	· Ioxicite aquatique:		
100-51-6 Alcool benzylique			
EC50/24h	55-400 mg/l (daphnia magna)		
EC50/96h	640 mg/l (Scenedesmus pluvialis)		
EC50	2.100 mg/l (BES) (OECD 209)		
	79 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
EC10/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)		
EC50/48h	230 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)		
EC0	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
EC50/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)		
EC50/30min	71,4 mg/l (Photobac. phosphoreum)		
	400 mg/l (pseudomonas putida)		
IC5/96h	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
NOEC	310 mg/kg (Pseudokirchneriella subcapitata)		
NOEC/21d	51 mg/l (daphnia magna) (OECD211)		
EC50/72h	770 mg/l (green alge) (OECD 201)		
	770 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LC50/96h	645 mg/l (goo)		
	10 mg/l (lepomis macrochirus)		
	460 mg/l (Pimephales promelas)		
113930-69-1	113930-69-1 4,4'-lsopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)		
EC50	888,9 mg/l (BES)		
EL50/48h	1,46 mg/l (daphnia magna)		
EL50/72h	>30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LL50/96h	64 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
90194-04-0 1	,3-Benzenedimethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether		
EL50/48h	3,9 mg/l (daphnia magna)		
EL50/72h	1,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LL50/96h	1,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
	(suite page 14		



Page: 14/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du p	Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B			
		(suite de la page 13)		
2855-1	3-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1 3 -7		
EC50/2	24h 44 mg/l (daphnia magna)			
LC 0/9	6h 70 mg/l (piscis)			
EC10/1	18h 1.120 mg/l (pseudomonas putida)			
EC50/4	48h 23 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)			
ErC50/	72h >50 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (EG 88/302)			
NOEC/	/21d 3 mg/l (daphnia magna)			
EC10	11,2 mg/l (Desmodesmus subspicatus)			
EC50/7	72h 37 mg/l (green alge) (EG 88/302)			
	37 mg/l (Scenedesmus subspicatus)			
LC50/9	96h 110 mg/l (Brachydanio rerio) (EG 84/449)			
	110 mg/l (Leuciscus idus) (EG 84/449)			
Amino				
EC50	435 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)			
IC50/7	, 6 (6)			
EC50/4				
EC50/1	- J. (1)			
NOEC	3,1 mg/kg (green alge) (OECD 201)			
	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD 207)			
NOEC/				
EC50/4	, 3 (1			
EC50/7				
	126 mg/l (Scenedesmus subspicatus)			
LC50/9				
	597 mg/l (Danio rerio.)			
	168 mg/l (pimephales promelas)			
	44-1 phenole, styrenated			
EC50	362 mg/l (BES)			
=1 =0/4	3,8 mg/l (piscis)			
EL50/4				
EL50/7				
11.50/0	3,14 mg/l (Scenedesmus subspicatus)			
LL50/9	5 (
NOTO	14,8 mg/l (piscis)			
NOEC/	, , ,			
EC50/7	, , ,			
LC50/9				
EC50	7 acide salicylique 380 mg/l (BES) (OECD 209)			
LC50/2				
EC50/2				
EC50/2				
NOEC/				
EC50/7				
LC50/9				
	1.57 5 High (plools) (OLOD 200)	(suite page 15)		
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		

FR



Page: 15/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 14)

	1.380 mg/l (pimephales promelas)	
103-83-3 benzyldiméthylamine		
EC5/16h	749,6 mg/l (bacteria) (DIN 38412 Part.8)	
EC10/16h	534 mg/l (bacteria) (DIN 38412 Part 8)	
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna) (EU EC C.2)	
ErC50/72h	1,34 mg/l (green alge) (EU EC C.3)	
NOEC/21d	0,789 mg/l (daphnia magna)	
LC50/96h	37,8 mg/l (piscis) (OECD 203)	
	38 mg/l (Leuciscus idus)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</u> · PBT: Non applicable.

· vPvB:

Aminosilane

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinienPour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN2735

(suite page 16)



Page: 16/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 15)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES. N.S.A. · ADR

(ISOPHORONEDIAMINE)

· IMDG, IATA POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(ISOPHORONEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 8 (C7) Matières corrosives.

Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 · No EMS: F-A,S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category

· Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport Ε

· Code de restriction en tunnels

1L Limited quantities (LQ)

Code: E2 · Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 17)



Page: 17/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 16)

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(ISOPHORONEDIAMINE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

<u>désignées - ANNEXE I</u> Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· <u>Classe de pollution des eaux</u>: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· <u>VOC EU</u>

268,4 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 18)



Page: 18/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 26.07.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 26.07.2022

Nom du produit: Akepox 4050 Anti-Slip Mix Composant B

(suite de la page 17)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

· Service établissant la fiche

technique: Laboratoire Contact: Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59 @mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente:

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

26.10.2021

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –

Catégorie 3